

## STORENGY

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 733 171 878,56 €  
Siège social : 12 rue Raoul Nordling – 92270 BOIS-COLOMBES  
Siren 833 718 653 R.C.S NANTERRE

### PROCES-VERBAL DE CONSTATATION DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 JUN 2023

#### EXTRAIT

---

---

#### DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2022 font ressortir un résultat bénéficiaire de 132 617 184 € décide, sur proposition du Président, de l'affecter ainsi qu'il suit :

	en euros
Résultat de l'exercice	132 617 184,00
Report à nouveau antérieur (débitur)	-
<b>Bénéfice Disponible</b>	<b>132 617 184,00</b>
Dotation de la réserve légale (Au moins 5% du bénéfice jusqu'à 10% du capital social)	6 630 859,20
<b>Solde après dotation à la réserve légale</b>	<b>125 986 324,80</b>
Report à nouveau antérieur (créditeur)	3 307 380,62
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>129 293 705,42</b>
<b>Dividende distribué</b>	<b>125 970 212,28</b>
<b>Solde affecté en report à nouveau</b>	<b>3 323 493,14</b>

Le dividende sera mis au paiement au plus tard le 30 septembre 2023.

*Cette décision est adoptée par l'Associé unique.*

---

---

#### SEPTIEME DECISION

L'Associé unique décide de compléter les statuts ainsi qu'il suit :

i. 1<sup>er</sup> paragraphe de l'art 14 des statuts : **Directeur Général**

« Le Président Exécutif peut désigner, en qualité de Directeur Général, une personne physique qui l'assiste dans la direction de la Société. Le Président Exécutif, dans sa nomination, arrête l'étendue des pouvoirs du Directeur Général. (...) »

ii. 15<sup>ème</sup> paragraphe de l'art 15 des statuts : Comité Stratégique

« (...) A titre de mesure d'ordre interne et non opposable aux tiers, il est convenu que le Comité Stratégique statuera obligatoirement et préalablement sur :

- le budget annuel,
- l'arrêté des comptes annuels
- la proposition d'affectation du résultat
- tout investissement d'un montant égal ou supérieur à cinquante (50) millions d'euros HT ou sa contre-valeur en devise
- tout projet d'acquisition ou cession d'actifs, de création, de cession ou de prise de participation par la Société dans toute société, groupement d'intérêt économique ou autre entité juridique dès lors que l'exposition financière liée à cette acquisition (le prix d'acquisition des actions ou des parts sociales, augmenté des dettes et garanties préexistantes au sein de l'entité juridique concernée ou données à l'occasion de cette acquisition) représente un montant égal ou supérieur à dix (10) millions d'euros HT ou sa contre-valeur en devise
- la délivrance de cautions, avals ou garanties de toute nature au nom de la Société, d'un montant égal ou supérieur, par opération, à quinze (15) millions d'euros HT ou sa contre-valeur en devise. »

Le reste sans changement.

*Cette décision est adoptée par l'Associé unique.*

#### **HUITIEME DECISION**

L'Associé unique donne pouvoir au secrétaire de la réunion pour certifier conforme des copies ou extraits du présent procès-verbal.

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée et particulièrement à LEXTENSO, domiciliée à La Grande Arche La Défense – Paroi nord, 1 Parvis de La Défense, 92 044 Paris La Défense Cedex, pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

*Cette décision est adoptée par l'Associé unique.*

---

---



# **STORENGY**

Société par Actions Simplifiée

12, rue Raoul Nordling

92270 BOIS-COLOMBES

---

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## STORENGY

Société par Actions Simplifiée

12, rue Raoul Nordling

92270 BOIS-COLOMBES

---

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

A l'Associé unique de la société STORENGY,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STORENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe « Titres de participation » de la note « Immobilisations financières », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 mars 2023

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Nadia LAADOULI

The logo for Storengy, featuring the word "storengy" in a lowercase, teal-colored, sans-serif font. The logo is centered within a thin black rectangular border.

Comptes annuels au 31/12/2022 de  
Storengy SAS



# Sommaire

<b>Comptes annuels au 31/12/2022 de Storengy SAS</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire</b>	<b>1</b>
<b>Bilan Actif</b>	<b>3</b>
<b>Bilan Passif</b>	<b>4</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>6</b>
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>8</b>
<i>PREAMBULE</i>	<i>8</i>
<i>PRESENTATION DE LA SOCIETE</i>	<i>9</i>
<i>COMPARABILITE DES EXERCICES</i>	<i>9</i>
<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	<i>9</i>
<i>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</i>	<i>11</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>11</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>16</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>20</i>
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>27</i>
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	<i>32</i>



**storengy**

**Bilan**

## Bilan Actif

Présenté en euros

ACTIF	Brut	Amort. Dépré	Net au 31.12.2022	Net au 31.12.2021
<b>Actif immobilisé</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	7 816 406	5 234 851	2 581 555	2 251 317
Fonds commercial (1)	2 579 754		2 579 754	2 579 754
Autres immobilisations incorporelles	17 299 416		17 299 416	10 172 542
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>27 695 576</b>	<b>5 234 851</b>	<b>22 460 725</b>	<b>15 003 613</b>
Terrains	2 814 824		2 814 824	2 814 824
Constructions	8 019 201	875 141	7 144 060	7 407 894
Installations techniques, matériel et outillage industriels	518 327	86 637	431 690	252 638
Autres immobilisations corporelles	5 644 304	1 751 095	3 893 209	3 805 560
Immobilisations en cours	425 551		425 551	246 701
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>17 422 207</b>	<b>2 712 873</b>	<b>14 709 334</b>	<b>14 527 618</b>
Autres participations	2 726 455 512	18 218 377	2 708 237 134	2 686 989 695
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	155 163		155 163	
Prêts	899		899	
Autres immobilisations financières				13 654
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>2 726 611 573</b>	<b>18 218 377</b>	<b>2 708 393 196</b>	<b>2 687 003 349</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 771 729 356</b>	<b>26 166 101</b>	<b>2 745 563 255</b>	<b>2 716 534 580</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements	10 965 539	283 529	10 682 010	8 843 935
<b>TOTAL Stocks</b>	<b>10 965 539</b>	<b>283 529</b>	<b>10 682 010</b>	<b>8 843 935</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	313 094		313 094	261 523
Clients et comptes rattachés (3)	35 324 607		35 324 607	20 492 585
Autres créances (3)	165 395 499		165 395 499	154 964 436
<b>TOTAL Créances</b>	<b>201 033 199</b>		<b>201 033 199</b>	<b>175 718 543</b>
Disponibilités	18 692		18 692	65 500
<b>TOTAL Trésorerie</b>	<b>18 692</b>		<b>18 692</b>	<b>65 500</b>
Charges constatées d'avance (3)				91 709
<b>TOTAL (II)</b>	<b>212 017 430</b>	<b>283 529</b>	<b>211 733 901</b>	<b>184 719 688</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (I À V)</b>	<b>2 983 746 786</b>	<b>26 449 630</b>	<b>2 957 297 156</b>	<b>2 901 254 267</b>

(1) Fonds de commerce : cf. note 1 – Immobilisations.

(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes : néant

(3) Part à plus d'un an : cf. Note 6 - Etat des créances.

## Bilan Passif

PASSIF	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (1)	2 733 171 879	2 733 171 879
Prime d'apport	7	7
Ecart de réévaluation (2)		
Réserve légale (3)	12 027 729	6 427 113
Report à nouveau	3 307 381	3 779 484
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>132 617 184</b>	<b>112 012 329</b>
Subventions d'investissement	3 841 083	1 229 157
Provisions réglementées	44 014	25 788
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 885 009 276</b>	<b>2 856 645 757</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	22 014 070	
Provisions pour charges	4 410 905	5 239 192
<b>TOTAL (II)</b>	<b>26 424 975</b>	<b>5 239 192</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74 434	17 435
Emprunts et dettes financières divers	974 829	3 047 990
<b>TOTAL dettes financières</b>	<b>1 049 263</b>	<b>3 065 426</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 125 823	17 783 895
Dettes fiscales et sociales	18 677 843	16 268 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 212 831	522 088
Autres dettes	5 271	0
<b>TOTAL dettes d'exploitation</b>	<b>44 021 768</b>	<b>34 574 735</b>
Produits constatés d'avance (4)	791 874	1 729 158
<b>TOTAL (III)</b>	<b>45 862 906</b>	<b>39 369 319</b>
Ecart de conversion passif	<b>(IV)</b>	
<b>TOTAL PASSIF (I À IV)</b>	<b>2 957 297 156</b>	<b>2 901 254 267</b>

(1) Capital social : cf. Règles et Méthodes comptables

(2) Ecart de réévaluation : néant

(3) Réserve légale : la dotation à la réserve légale est d'au moins 5% des bénéfices annuels jusqu'à 10% du capital social.

(4) Produits constatés d'avance : Note 11 – Echancier des dettes



## **Compte de résultat**

# Compte de résultat

Présenté en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N au 31.12.2022			Exercice N-1 au 31.12.2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens				
Production vendue : Services	64 885 874	2 707 794	67 593 668	63 615 634
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>64 885 874</b>	<b>2 707 794</b>	<b>67 593 668</b>	<b>63 615 634</b>
Production stockée				
Production immobilisée			2 336 696	812 520
Subventions d'exploitation			655 762	281 307
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			828 287	6 733
Autres produits			144 425	468 278
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>71 558 839</b>	<b>65 184 472</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 558 638	1 817 582
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-883 113	-374 141
Autres achats et charges externes			38 385 114	33 140 580
Impôts, taxes et versements assimilés			1 583 539	1 508 976
Salaires et traitements			16 420 783	15 671 716
Charges sociales			9 537 312	9 243 160
Dotations aux amortissements			2 205 109	2 036 175
Sur actif circulant : dotations aux provisions			0	283 529
Pour risques et charges : dotations aux provisions			224 891	413 000
Autres charges			194 796	1 786 306
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>71 227 068</b>	<b>65 526 884</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>331 771</b>	<b>-342 412</b>
Produits financiers de participations			135 335 090	135 570 425
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			69 214	67 202
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			205 655	850
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>135 609 959</b>	<b>135 638 476</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			308 830	401 432
Différences négatives de change			16 460	24 137
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (IV)</b>			<b>325 290</b>	<b>425 569</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>			<b>135 284 668</b>	<b>135 212 907</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>			<b>135 616 439</b>	<b>134 870 496</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			273 120	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			405 900	0
Reprises exceptionnelles (dépréciations et provisions)			22 000 000	
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>			<b>22 679 020</b>	<b>0</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 363	815
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 119 830	
Dotations exceptionnelles (dépréciations et provisions)			23 594 944	23 348 137
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>			<b>24 719 137</b>	<b>23 348 952</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V -VI)</b>			<b>-2 040 118</b>	<b>-23 348 952</b>
Impôts sur les bénéfices			959 138	-490 785
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>229 847 818</b>	<b>200 822 948</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>97 230 634</b>	<b>88 810 619</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			<b>132 617 184</b>	<b>112 012 329</b>



## **Annexes aux comptes annuels**

# **Annexes aux comptes annuels**

## **PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan au 31 décembre 2022 est de 2 957 297 156 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 132 617 184 euros.

Note : les montants sont présentés en euros sauf précision contraire. Les arrondis peuvent dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.



## PRESENTATION DE LA SOCIETE

Storengy SAS a pour missions de valoriser l'expertise de l'entreprise au travers de prestations de services dans le domaine du stockage de gaz naturel et de développer de nouvelles activités : conversion des stockages à l'hydrogène ou au biométhane, production de biométhane, de gaz synthétiques et la géothermie.

## COMPARABILITE DES EXERCICES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'année 2022.

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les principaux événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2022, concernant Storengy SAS ou l'une ou l'autre de ses filiales, sont décrits ci-dessous :

- **STORENGY France – Conséquences de la guerre en Ukraine – De nouvelles obligations pour les stockeurs de gaz**

L'année 2022 a été marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février, avec des conséquences majeures sur l'approvisionnement énergétique de l'Europe.

Cette crise a été marquée par une tension sans précédent sur les prix de l'énergie et par l'arrêt des flux de gaz russe en provenance du Nordstream. Elle a conduit à une modification majeure des flux gaziers en Europe et un recours accru aux importations de GNL afin de pallier l'arrêt des flux de gaz russe.

Un tel contexte a mis en avant le besoin de regagner en souveraineté énergétique, de renforcer la sécurité d'approvisionnement et d'accélérer la transition énergétique en Europe, avec les premières réponses législatives formalisées au niveau européen dès mars 2022 avec le plan REPower EU.

Cette crise a également mis en évidence le rôle clé des stockages souterrains de gaz pour assurer la sécurité d'approvisionnement, se matérialisant par le règlement stockage promulgué en juin 2022 qui impose aux Etats Membres de remplir leurs stockages à minima à 80% de leur capacité avant l'hiver 2022/2023 puis à hauteur de 90% à partir de l'hiver 2023/2024.

Cette obligation ne devrait pas impacter STORENGY France l'hiver prochain puisque l'ensemble des capacités de stockage en gaz H a d'ores et déjà été commercialisé pour l'hiver 2023/2024 et que les clients ont une obligation contractuelle de remplissage à 85% minimum au 1er novembre, avec une contrainte supplémentaire à 90% au 1er octobre pour certains sites.

Les obligations portées par le règlement européen ont été déclinées par l'état français dans la loi du 16 août 2022 dite « Loi sur le pouvoir d'achat » qui donne au Ministre chargé de l'énergie la possibilité de fixer une trajectoire et un objectif de remplissage, et qui confie aux opérateurs de stockage la nouvelle mission de constituer des stocks de sécurité afin d'atteindre cet objectif.

En application de cette loi, les stockeurs ont désormais l'obligation de remplissage au-delà du remplissage des clients ou en cas de non remplissage par les clients ayant souscrits des capacités.

La loi prévoit par ailleurs que les coûts associés à la constitution des stocks par les stockeurs constituent des charges imputables aux obligations de service public, de sorte que le compte de résultat de Storengy serait immunisé.

Ce mécanisme n'a pas dû être mis en œuvre en 2022 en France du fait (1) que la régulation des stockages mise en place par l'état français en 2018 avait imposé aux fournisseurs une obligation de remplissage de 85% des capacités souscrites au 1er novembre, et (2) que les fournisseurs sont allés au-delà de leurs obligations en remplissant les stockages à près de 100% dès début octobre 2022.

- **STORENGY France – Régulation du stockage – Période ATS2**

L'entrée en régulation des stockages est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une première période de régulation (dite période ATS1) a couvert les exercices 2018 et 2019.

La seconde période de régulation (dite période ATS2) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période de quatre ans. Elle prévoit la mise à jour chaque année du revenu autorisé des opérateurs de stockage selon des modalités fixées dans la décision tarifaire de la Commission de régulation de l'Énergie (CRE) du 23 janvier 2020.

En particulier, elle prévoit :

- Une régulation incitative visant à assurer l'efficacité des gestionnaires d'infrastructures régulées
- La régularisation a posteriori, via le Compte de Régularisation des Charges et des Produits (CRCP), de l'écart entre (i) les charges prévisionnelles et les charges réelles (limitée à certains postes difficilement prévisibles et maîtrisables à l'instar des charges d'énergie), ii) les investissements prévisionnels et les investissements réels, et iii) l'inflation prévisionnelle et l'inflation réelle.

Le 16 décembre 2021, la CRE a publié la délibération n°2021-386 portant décision sur l'évolution du revenu autorisé pour l'année 2022. Pour l'année 2022, le revenu autorisé est fixé à 514,6 millions d'euros, en baisse de 8 % par rapport au revenu autorisé 2021. Ce revenu repose sur les paramètres ci-après :

- Une Base d'Actifs Régulés (BAR) de 3,975 milliards d'euros
- Un taux de rémunération de la BAR reconduit à 4,75%
- Des Charges Nettes d'Exploitation (CNE) de 177,2 millions d'euros

- **STORENGY Deutschland – Conséquences de la guerre en Ukraine**

Storengy Deutschland Infrastructure est la holding détenant la participation dans la société Storengy Deutschland. L'année 2022 a été marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février, avec des conséquences majeures sur l'approvisionnement énergétique de l'Europe.

Cette crise a été marquée par une tension sans précédent sur les prix de l'énergie et par l'arrêt des flux de gaz russe en provenance du Nordstream. Elle a conduit à une modification majeure des flux gaziers en Europe et un recours accru aux importations de GNL afin de pallier l'arrêt des flux de gaz russe. Cette crise modifie le paradigme économique et réglementaire dans lequel évolue Storengy Deutschland, en particulier la baisse des spreads saisonniers sur l'horizon liquide, conduisant à la diminution de la valorisation de Storengy Deutschland Infrastructure.

- **Dividendes** : au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Storengy SAS a perçu 115,9 millions d'euros de dividendes de la part de Storengy France, 19 millions d'euros de la part de Storengy UK.

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- **STORENGY France – Revenu autorisé 2023**

Le 16 février 2023, la Commission de Régulation de l’Energie a publié la délibération n°2023-46 fixant le revenu autorisé de STORENGY France à 541,4 M€ pour 2023.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### GENERALITES

Les comptes annuels de l’exercice 2022 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2014-03 de l’Autorité des Normes Comptables, et des méthodes d’évaluation décrites ci-après.

### UTILISATION D’ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conduit STORENGY à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour les éventuelles dépréciations sur titres, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d’arrêté des comptes.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement la valeur recouvrable des titres de participation (cf. note 1).

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- des applications et projets informatiques ; les logiciels sont amortis sur leur durée d’usage. Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des coûts de construction et d’exploitation de prototypes dédiés à la transition énergétique.
- du fonds commercial qui n’est pas amortissable compte tenu d’une durée d’utilisation considérée comme illimitée dans le temps. Le fonds commercial fait l’objet d’un test de dépréciation annuel.
- des frais de développement dès lors que la faisabilité technique est démontrée, que les dépenses attribuables à l’immobilisation sont évaluées de manière fiable et que l’immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables.

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Valeurs brutes (€)	Durées d'utilité	Durées d'usage
Applications informatiques	7 816 406	5 ans	5 ans
Fonds commercial	2 579 754	Non amortissable	

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

Les coûts d'emprunt destinés à financer l'acquisition des immobilisations ne sont pas incorporés au coût de l'actif, STORENGY ayant fait le choix de les comptabiliser en charges (application de l'article 213-9 de l'ANC).

L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement économique linéaire ; l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

Les principales durées d'utilité et d'usage sont :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Valeurs brutes (€)	Durées d'utilité	Durées d'usage
Constructions	8 019 201	30 ans	25 ans
Terrains (bâti & nu)	2 814 824	Non amortissable	
Véhicules, engins et remorques	1 875 684	10 ans	10 ans
Mobilier et matériels	2 216 781	10 ans	10 ans
Outillage divers	294 056	10 ans	10 ans

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES - TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

Une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession a été prise, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à leur valeur de cession estimée si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Au 31 décembre 2022, figurent principalement dans ce compte les titres détenus par STORENGY dans les sociétés ci-après :

- En France : STORENGY France, Engie Bioz, Azola, Plaine de Garonne Energies ;
- A l'international : STORENGY Deutschland Infrastructures, STORENGY UK, Electrochaea.

## **STOCKS DE MATIERES ET MATERIELS D'EXPLOITATION**

Les matières et matériels d'exploitation inscrits en stocks sont valorisés au coût d'achat. Les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP). L'essentiel du stock correspond à des pièces destinées à être consommées dans le cadre de prestations de service pour assurer l'exploitation des sites de stockage de Storengy, en parfaite sécurité.

Une analyse de l'obsolescence des articles et de la fréquence d'utilisation des matériels est effectuée par la société et sur cette base, une dépréciation des articles en stock peut être constatée.

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours appliquée par STORENGY SAS est fondée sur les taux de rotation des articles en stock. Des taux de rotation en « entrée » et en « sortie » sont calculés pour l'ensemble des articles en stock. La moyenne des taux d'entrée et la moyenne des taux de sortie constituent les taux de rotation limites en-deçà desquels une dépréciation annuelle, tenant compte de la durée d'obsolescence des articles, est appliquée.

## **CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation. Elles comprennent également les factures à établir. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont principalement vis-à-vis de STORENGY France.

## **AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES**

Dans le poste « autres créances » et « autres dettes » figurent notamment le compte courant financier avec ENGIE Finance dans le cadre de la convention de trésorerie et le compte courant d'intégration fiscale avec ENGIE SA.

## **CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES**

Les éventuelles dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre 2022. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change, une perte latente entraînant la constatation d'une provision pour risques.

## **CAPITAUX PROPRES**

Le capital social est de 2 733 171 879 euros constitué de 381 727 916 actions d'une valeur nominale de 7,16 euros.

## **PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les provisions réglementées sont constituées de l'amortissement dérogatoire constaté chaque fois que les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles) sont différentes des durées d'usage (admises fiscalement) ou que le mode d'amortissement est différent.

## **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

## **ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE STORENGY**

### **Régime spécial des Industries Electriques et Gazières :**

STORENGY relève principalement du régime spécial Invalidité, Vieillesse et Décès des Industries Électriques et Gazières présenté en Note 13.

### **Méthode de comptabilisation :**

Storengy inscrit à son passif sous forme de provisions les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. Note 13).

### **Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles :**

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des « unités de crédit projetées ». La valeur actualisée des obligations de Storengy SAS est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

## **CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est principalement composé de prestations de services reposant sur l'expertise et le savoir-faire des équipes de STORENGY dans le domaine du stockage souterrain de gaz naturel, des gaz renouvelables et de la géothermie.

## **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable.

Les opérations financières relatives aux participations, aux titres et aux créances rattachées à des participations, notamment les dotations ou reprises de dépréciation, sont inscrites en résultat exceptionnel et non en résultat financier. STORENGY considère en application de l'article 121-3 du PCG que cette classification qui déroge au plan Comptable Général donne une image plus fidèle du compte de résultat car elle permet de regrouper dans les éléments exceptionnels, tous les éléments de résultat afférents aux participations.

## Annexes aux comptes annuels

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

**Note 1 – Immobilisations brutes = 2 771 729 356 euros**

Actif Immobilisé	Au 31/12/2021	Aug- mentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>18 862 826</b>	<b>9 570 679</b>	<b>(737 830)</b>		<b>27 695 675</b>
Concessions, brevets, droits similaires	6 110 530		(737 830)	2 443 706	7 816 406
Fonds commercial	2 579 754				2 579 754
Immobilisations incorporelles en-cours	10 172 542	9 570 579		(2 443 706)	17 299 415
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16 411 019</b>	<b>1 011 188</b>			<b>1 422 207</b>
Terrains & Agencements	2 814 824				2 814 824
Constructions	8 014 101	5 100			8 019 201
Installations techniques, matériel et outillages industriels	314 491	203 836			518 327
Autres immobilisations corporelles	5 020 902	623 402			5 644 304
Immobilisations en-cours	246 701	178 850			425 551
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 725 434 187</b>	<b>1 573 041</b>	<b>(395 654)</b>		<b>2 726 611 574</b>
Titres de participation	2 725 420 533	1 416 979	(382 000)		2 726 455 512
Autres Titres immobilisés		155 163			155 163
Créances rattachées à des participations					
Prêts		899			899
Autres immobilisations financières	13 654		(13 654)		
<b>TOTAL</b>	<b>2 760 708 032</b>	<b>12 154 808</b>	<b>(1 133 484)</b>	<b>0</b>	<b>2 771 729 356</b>

Au 31 décembre 2022, les principales lignes ci-dessus s'expliquent comme suit :

- Les immobilisations incorporelles proviennent essentiellement de logiciels, licences informatiques, de prototypes. Pour mémoire, en 2018, STORENGY France avait été cédé à STORENGY SAS son fonds de commerce lié à l'expertise comprenant notamment la valeur vénale des incorporels, y compris les droits sur les brevets pour 7 290 337 euros (repartis en 4 710 583 euros pour les logiciels et les applications numériques et en 2 579 754 euros pour le fonds commercial). Au cas spécifique des immobilisations incorporelles en-cours, elles correspondent principalement à des dépenses de développement capitalisées, dans le cadre notamment des projets Méthycentre (production de e-méthane) et HySPTER (électrolyseur pour la production d'hydrogène). Ces deux projets visent aux développements de nouvelles solutions dans les gaz verts. Ces deux projets correspondent à l'essentiel de l'augmentation du poste des immobilisations incorporelles en cours sur l'exercice.



- Les immobilisations corporelles sont principalement constituées du terrain et du bâtiment du Groupement d'Interventions sur Puits situé à Beynes (78), cédés à STORENGY SAS par STORENGY France en 2018,
- Les immobilisations financières sont constituées d'un portefeuille de prises de participation dans les sociétés principales suivantes :
  - STORENGY France par apport en nature le 23 juillet 2018 des 180 597 727 titres qui étaient détenus par ENGIE SA sur un total de 180 597 733 titres (soit 99,99%) pour une valeur brute de 2 387 999 921 euros.
  - STORENGY DEUTSCHLAND INFRASTRUCTURES par protocole d'investissement en date du 27 juillet 2018, soit 12 000 000 titres (100%) pour une valeur brute de 1 euro.
  - STORENGY UK par protocole d'investissement en date du 31 juillet 2018, soit 232 115 559 titres (100%) pour une valeur brute de 262 000 000 euros.
  - ENGIE BIOZ par acquisition le 16 mai 2019 d'une participation de 50%, et par convention de cession de titres par Engie Green le 16 décembre 2021 pour les 50% additionnels, soit 15 037 000 titres pour une valeur brute de 60 000 000 euros.

Les mouvements constatés en 2022 sont liés aux opérations suivantes :

- Le 22 juillet 2022 : la réduction de capital de 1 248 899 euros (comptabilisée en dépréciation) suivie d'une augmentation de capital d'un montant de 1 141 870 euros de la société AZOLA.
- Le 28 juillet 2022 : la cession des parts détenues au sein de l'entité DMSE (100%), d'une valeur nominale de 382 000 euros à ENGIE COFELY H2 FRANCE pour un prix de cession de 405 900 euros.
- Le 23 juin 2022 : la souscription d'obligations convertibles au taux d'intérêt 7% de la société SUBLIME Energie pour une valeur de 150 000 euros
- En mai 2022 : l'acquisition de la participation de 40% dans la Société Industrielle de Biométhanisation SIBIOM précédemment détenue par Equans, moyennant un prix de 275 109 euros.

**Note 2 – Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles = 7 947 724 euros**

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Autres	Au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 859 213</b>	<b>1 375 638</b>			<b>5 234 851</b>
Concessions, brevets, droits similaires	3 859 213	1 375 638			5 234 851
Fonds de commerce					
Immobilisations incorporelles en-cours					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 883 402</b>	<b>829 471</b>			<b>2 712 873</b>
Terrains & Agencements					
Constructions	606 207	268 934			875 141
Installations techniques, matériel et outillages industriels (1)	61 853	24 784			86 637
Autres immobilisations corporelles	1 215 342	535 753			1 751 095
Immobilisation en-cours					
<b>TOTAL</b>	<b>5 742 615</b>	<b>2 205 109</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 947 724</b>

### **Note 3 – Dépréciations des immobilisations financières = 18 218 378 euros**

<b>Amortissements et Dépréciations</b>	<b>Au 31/12/2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>38 430 838</b>	<b>1 787 540</b>	<b>(22 000 000)</b>	<b>18 218 378</b>
Titres de participations	38 430 838	1 787 540	(22 000 00)	18 218 378
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>38 430 838</b>	<b>1 787 540</b>	<b>(22 000 000)</b>	<b>18 218 378</b>

Au 31 décembre 2022, des pertes de valeur ont été comptabilisées à hauteur de 1 787 540 euros :

- Une perte de valeur de 1 248 990 euros relative aux titres AZOLA, suite à la réduction de capital.
- Une perte de valeur de 538 540 euros relative aux titres Plaine de Garonne Energie compte tenu d'une valeur recouvrable estimée inférieure à sa valeur recouvrable.

Le test de perte de valeur de Storengy UK réalisé au 30 juin 2022, et mis à jour au 31 décembre 2022, valorise la société à 306 millions d'euros. En conséquence, une reprise de perte de valeur de 22 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

Les dépréciations au bilan au 31 décembre 2022 concernent principalement les titres d'ENGIE Bioz (dépréciation de 15 000 000 euros comptabilisée en 2021) et pour lesquels le test de perte de valeur réalisé en 2022 ne fait pas apparaître d'évolution significative par rapport au test réalisé en 2021.

### **Note 4 Stocks = 10 682 009 euros**

<b>Stocks</b>	<b>Au 31/12/2021</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Transferts</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
Matières et matériel d'exploitation	9 127 464	5 385 400	(4 501 695)	(583 678)	9 427 191
Autre stock		971 289		567 259	1 538 348
Dépréciation autre stock	(283 529)	0			(283 529)
<b>TOTAL</b>	<b>8 843 935</b>	<b>6 356 689</b>	<b>(4 501 695)</b>	<b>(16 919)</b>	<b>10 682 009</b>

Le stock est principalement constitué du matériel utilisé par le Groupement d'Intervention sur les Puits. Sur la base de son analyse du stock existant au 31 décembre 2022, STORENGY considère qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser de dépréciation.

Un stock spécifique de 971 289 euros a été constitué en 2021. Il comprend des matériels de forage destinés à la phase exploratoire d'un projet de géothermie électrique en France. Il a fait l'objet en 2021 d'une dépréciation de 283 529 euros reflétant l'incertitude sur l'obtention des autorisations administratives, notamment l'autorisation de forage, dans des conditions acceptables pour la réalisation du forage.

### **Note 5 - Crédit-bail**

Non significatif.

**Note 6 - Etat des créances = 200 720 105 euros (hors actif immobilisé)**

Etat des Créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>	<b>899</b>		
Créances rattachées à des participations			
Prêts	899		899
Autres immobilisations financières			
<b>Actif circulant &amp; charges constatées d'avance</b>	<b>200 720 105</b>	<b>200 720 105</b>	
Clients et comptes rattachés	35 324 607	35 324 607	
Personnel	61 979	61 979	
Organismes sociaux	4 963	4 963	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	3 249 000	3 249 000	
Autres créances fiscales			
Groupe et associés	157 073 015	157 073 015	
Créances IS	2 550 387	2 550 387	
Autres	2 456 153	2 456 153	
Charges constatées d'avance			
<b>Avances et acomptes versés s/ commandes</b>	<b>313 094</b>	<b>313 094</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>201 034 098</b>	<b>201 034 098</b>	<b>899</b>

Les créances sont essentiellement constituées du compte courant financier avec ENGIE Finance SA dans le cadre de la convention de trésorerie pour 157 073 015 euros ainsi que des créances clients pour 35 324 607 euros, dont 30 963 850,76 euros vis-à-vis de STORENGY France, liées aux contrats de prestations de services.

**Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan = 10 216 144 euros**

Produits à Recevoir	2022	2021
Clients et comptes rattachés	9 496 091	1 671 986
Autres créances	720 053	287 215
<b>TOTAL</b>	<b>10 216 144</b>	<b>1 959 201</b>

Les produits à recevoir sont liés aux contrats de prestations de services et sont principalement vis-à-vis de Storengy France.

**Note 8 – Charges constatées d'avance**

Charges constatées d'avance	2022	2021
Locations, Redevances		
Primes d'assurance		
Divers		91 709
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>91 709</b>

# Annexes aux comptes annuels

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Note 9 - Capital social** = 2 733 171 879 euros

Aucun mouvement de titres sur l'exercice

**Note 10 - Provisions** = 26 468 989 euros

Nature des Provisions	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises		Au 31/12/2022
			Utilisées	Sans objet	
<b>Provisions réglementées</b>	<b>25 788</b>	<b>18 226</b>			<b>44 014</b>
Amortissements dérogatoires	25 788	18 226			44 014
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 239 192</b>	<b>22 014 070</b>	<b>(828 287)</b>		<b>26 424 975</b>
Provisions pour litiges		134 139			134 139
Provision pour risques d'exploitation		1 655 040			1 655 040
Provision pour risques sur participation		20 000 000			20 000 000
Provisions relatives au personnel	5 239 192		(828 287)		4 410 905
Provisions pour restructuration					
Autres provisions pour charges diverses		224 891			224 891
<b>TOTAL</b>	<b>5 264 980</b>	<b>22 032 296</b>	<b>(828 287)</b>	<b>0</b>	<b>26 468 989</b>

Les provisions relatives au personnel sont principalement constituées des provisions pour avantages long terme (accident du travail, invalidité), indemnités pour congés exceptionnels et médailles du travail.

Une provision pour risques sur participation de 20 000 000 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2022, en lien avec la participation dans Storengy Deutschland, afin de refléter sa valeur recouvrable estimée (négative) ainsi que la garantie donnée par Storengy à sa filiale et son engagement à la recapitaliser.

**Note 11 – Echancier des dettes = 45 862 906 euros**

Etat des Dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>74 434</b>	<b>74 434</b>		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	74 434	74 434		
<b>Dettes financières diverses</b>	<b>974 829</b>	<b>974 829</b>		
Divers	974 829	974 829		
Associés comptes courants				
<b>Fournisseurs</b>	<b>25 338 654</b>	<b>25 338 654</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 125 823	23 128 823		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 212 831	2 212 831		
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>	<b>18 677 843</b>	<b>18 677 843</b>		
Personnel, organismes sociaux	12 653 747	12 653 747		
Etat, impôt sur les bénéfices	3 115 581	3 115 581		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	2 908 515	2 908 515		
<b>Autres dettes</b>	<b>5 271</b>	<b>5 271</b>		
<b>Avances et acomptes reçus s/ commandes</b>				
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>791 874</b>	<b>791 874</b>		
PCA	791 874	791 874		
<b>TOTAL</b>	<b>45 862 906</b>	<b>45 862 906</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Il n'y a pas d'emprunt auprès d'établissements de crédit ou auprès du Groupe ENGIE au 31 décembre 2022.

**Note 12 - Charges à payer par postes du bilan = 32 190 161 euros**

Charges à Payer	2022	2021
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE		
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	19 557 196	12 304 815
Dettes fiscales & sociales	12 632 965	12 510 306
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>32 190 161</b>	<b>24 815 121</b>

### Note 13 – Engagements de retraite envers le personnel de STORENGY SAS

Détail des Engagements Sociaux	2022	2021
Retraites	12 288 211	21 315 498
Départs Volontaires des Entreprises		
<b>Retraites + DVE</b>	<b>12 288 211</b>	<b>21 315 498</b>
Indemnité de fin de carrière / Indemnité de mise à la retraite	1 776 076	2 116 191
Secours immédiat	1 984 806	3 387 131
Indemnité compensatrice des frais d'étude	43 939	57 292
Avantage en nature	26 201 376	35 277 972
Compte Epargne Jours retraite	259 180	428 237
Indemnité congés exceptionnels	490 190	606 341
<b>Total Avantages Post Emploi</b>	<b>30 755 567</b>	<b>41 873 164</b>
Rentes Accidents du travail / Maladies professionnelles et aide amiante	2 051 174	2 605 859
Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	1 061 189	1 086 160
Incapacité temporaire (long. Maladies)	18 338	108 662
Invalidité suite incapacité temporaire	516 778	490 734
Médailles	273 236	341 436
<b>Total Avantages Long Terme</b>	<b>3 920 715</b>	<b>4 632 851</b>
<b>Total Engagements Bruts</b>	<b>46 964 493</b>	<b>67 821 513</b>
Dont :		
- Provisionnés (*) (cf. Note 10)	4 410 905	5 239 192
- Couverts par des contrats d'assurance (valeur de marché)	14 438 832	15 766 255

### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Taux d'actualisation	3,72%	1,41%	3,73%	1,31%	3,92%	1,05%	3,79%	1,33%
Taux d'inflation	2,13%	1,84%	2,13%	1,82%	2,13%	1,77%	2,13%	1,82%
Durée résiduelle de service	19,3 ans	19,7 ans	19,3 ans	19,7 ans	9,9 ans	12,9 ans	20,0 ans	22,4 ans

## **A – PENSIONS DU REGIME DES IEG**

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

### **1. Les obligations financières de STORENGY**

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de STORENGY sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financées par la CTA ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, depuis le 1er janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

### **2. Mode de calcul des engagements de retraite**

Les engagements de STORENGY sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02), modifiée le 5 novembre 2021. Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière : leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés le cas échéant en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;
- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et, le cas échéant, sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

La modification du 5 novembre 2021 introduit l'option d'une nouvelle méthodologie de calcul de certains engagements. STORENGY applique cette nouvelle méthodologie de calcul pour l'évaluation de ces engagements hors bilan.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou s'agissant des régimes ex Suez pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre des retraites sont évalués à 12 288 211 euros et sont couverts à hauteur de 6 187 915 euros soit 67% par des contrats d'assurance.

## **B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL**

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
  - l'avantage en nature énergie,
  - les indemnités de fin de carrière,
  - les congés exceptionnels de fin de carrière,
  - le régime des capitaux décès,
  - le régime aide aux frais d'études.
- Avantages à long terme :
  - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
  - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
  - les médailles du travail,
  - l'aide bénévole amiante.

La méthode retenue pour évaluer les engagements est celle des « unités de crédits projetés ».

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

### **1. L'avantage en nature énergie**

L'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que l'ensemble des agents (actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantage en nature énergie. Cet avantage recouvre la fourniture de gaz et d'électricité à tarif préférentiel.

L'engagement relatif à la fourniture de gaz aux agents d'ENGIE SA et d'EDF correspond à la valeur actuelle probable des kWh à fournir aux agents ou à leurs ayants droit pendant la phase de retraite, valorisée sur la base du coût de revient unitaire. À cet élément s'ajoute la valeur probable du prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre de l'avantage énergie pour STORENGY SAS sont évalués à 26 201 376 euros.

### **2. Les indemnités de fin de carrière**

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.



Au 31 décembre 2022, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont évalués à 1 776 076 euros et sont couverts à hauteur de 1 312 007 euros soit 74 % par des contrats d'assurance.

### **3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles**

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles sont évalués à 2 051 174 euros.

### **C - PROVISIONS**

STORENGY SAS provisionne à la clôture de l'exercice les rentes accidents du travail et maladies professionnelle, les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité en cours de service et les prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Les provisions pour avantages au personnel s'établissent à 4 410 905 euros au 31 décembre 2022 détaillées comme suit :

<b>Engagements correspondant à...</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Des droits déjà ouverts</b>		
Accidents du travail et maladies professionnelles (y compris amiante)	2 051 174	2 605 859
Pensions d'invalidité		
§ Incapacité temporaire	18 338	108 662
§ Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	1 061 189	1 086 160
§ Invalidité (suite à incapacité temporaire)	516 778	490 734
<b>Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés</b>		
Congés exceptionnels de fin de carrière	490 190	606 341
Médailles du travail	273 236	341 436
<b>TOTAL</b>	<b>4 410 905</b>	<b>5 239 192</b>

### **D - CONTRATS D'ASSURANCE**

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière de STORENGY sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2022 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 715 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Des indemnités ont été versées par le fonds sur 2022 pour un montant de 1 939 000 euros.

<i>En euros</i>	<b>2022</b>
<b>Primes Externalisation</b>	
<i>IFC</i>	
<i>Retraite</i>	715 000
<b>Total</b>	<b>715 000</b>
<i>En euros</i>	<b>2022</b>
<b>Indemnisation du Fonds</b>	
<i>IFC</i>	179 000
<i>Retraite</i>	1 760 000
<b>Total</b>	<b>1 939 000</b>

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2022 est de 14 438 832 euros dont 8 187 915 euros concernent les retraites et 4 100 296 euros concernent les IFC.

#### **E – REGIME DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE A COTISATIONS DEFINIES**

Les salariés relevant du régime des IEG bénéficient par ailleurs, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place en 2009. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à 283 243 euros en 2022.

#### **Note 14 – Trésorerie**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Disponibilités	18 692	65 500
Solde créditeur de banque et concours	(74 434)	(17 435)
<b>Trésorerie courante</b>	<b>(55 742)</b>	<b>48 065</b>

## Annexes aux comptes annuels

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**Note 15 – Ventilation du chiffre d'affaires** = 67 593 668 euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2022	2021
Production vendue de biens		
Prestations expertise et service	65 888 968	62 783 869
Autres prestations de services		
Autres recettes*	1 704 700	831 765
RRR accordés		
<b>TOTAL</b>	<b>67 593 668</b>	<b>63 615 634</b>

Le chiffre d'affaires est composé de prestations d'expertise, de support technique et opérationnel et de recherche et développement notamment dans le domaine du stockage souterrain.

**Note 16 – Autres achats et charges externes** = 38 385 114 euros

Autres achats et charges externes	2022	2021
Achats non stockés de matière et fournitures	650 569	1 006 792
Sous-traitance Générale	177 217	
Locations	1 748 083	1 762 184
Charges locatives		
Entretien et réparations	3 456 194	648 954
Primes d'assurance	164 315	2 046 491
Etudes et recherches	17 638 635	15 434 777
Services extérieurs divers	203 258	167 225
Personnel extérieur à l'entreprise	4 012 355	693 064
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 533 786	1 615 469
Publicité, publications, relations publiques	168 465	243 178
Transports de biens et transports collectifs du perso	684 666	267 548
Déplacements, missions et réceptions	1 188 496	1 212 310
Frais postaux et de télécommunications	654 089	34 880
Services bancaires et assimilés	23 989	31 535
Autres services extérieurs divers	6 080 997	7 976 173
<b>TOTAL</b>	<b>38 385 114</b>	<b>33 140 580</b>

<b>Frais de R&amp;D</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Etudes intéressant le secteur technique	17 638 635	11 675 505
Dépenses de recherche fondamentales et étude expérimentale		3 709 322
Etudes secteur commercial et la com interne		49 950
<b>TOTAL</b>	<b>17 638 635</b>	<b>15 434 777</b>

Les achats et charges externes sont principalement constitués de frais d'études et de recherche, d'achats de prestations externes et de matériels pour délivrer les prestations d'expertise industrielle.

### **Note 17 – Charges de personnel = 25 958 095 euros**

Les effectifs statutaires et non statutaires au 31 décembre 2022 s'établissent à 200 salariés.

<i>En nombre de salariés</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Cadres	139	145
Maitrises	48	70
Exécutions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>215</b>

L'effectif moyen annuel est de 188 salariés en 2022.

Le poste charges de personnel se décompose de la manière suivante :

<i>En euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Salaires et traitements	16 420 783	15 671 716
Charges sociales	9 537 312	9 243 160
<i>Dont Intéressement</i>	<i>1 768 010</i>	<i>1 294 303</i>
<b>TOTAL</b>	<b>27 726 105</b>	<b>24 914 876</b>

### **Note 18 – Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation, Transfert de charges**

<b>Dotations et reprises d'amortissements</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dotation aux amortissements	(2 205 109)	(2 036 175)
Reprise sur amortissements		
<b>TOTAL</b>	<b>(2 205 109)</b>	<b>(2 036 175)</b>

<b>Dotations et reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Provisions relatives au personnel ( <i>dotations</i> )		(413 000)
Provisions relatives au personnel ( <i>reprises</i> )	828 287	47 733
Provisions pour litiges ( <i>dotations</i> )	(224 891)	
Provisions pour litiges ( <i>reprises</i> )		
Dépréciation des stocks ( <i>dotations</i> )		(283 529)
Dépréciation des créances clients ( <i>dotations</i> )		
<b>TOTAL</b>	<b>603 396</b>	<b>(648 796)</b>

<b>Transferts de charges</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Transferts de charges	0	(41 000)
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>(41 000)</b>

**Note 19 – Résultat financier = 135 284 668 euros**

	<b>Charges 2022</b>	<b>Produits 2022</b>	<b>Net 2022</b>	<b>Net 2021</b>
Revenus des titres de participation (dividendes)		134 937 721	134 937 721	135 558 559
Revenus comptes courants				11 865
Intérêts, charges et produits assimilés	(308 830)	466 582	157 752	(334 230)
Arrondis de conversion				
Résultat de change	(16 460)	205 655	189 195	(23 287)
Autres produits financiers				
Dotations et reprises de provisions à caractère financier				
Abandons de créances immobilisées				
<b>TOTAL</b>	<b>(325 290)</b>	<b>135 609 959</b>	<b>135 284 668</b>	<b>135 212 907</b>

Les revenus des titres correspondent au versement de dividendes de la part de Storengy France le 24 juin 2022 et Storengy UK le 27 juillet 2022.

**Note 20 – Résultat Exceptionnel = (2 040 118) euros**

	<b>Charges 2022</b>	<b>Produits 2022</b>	<b>Net 2022</b>	<b>Net 2021</b>
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 119 830)		(1 119 830)	
Cessions d'immobilisations financières		405 900	405 900	
Amortissements dérogatoires	(18 226)		(18 226)	(9 761)
Autres dotations et reprises exceptionnelles	(1 789 179)		(1 789 179)	
Provisions pour risques sur participations	(20 000 000)		(20 000 000)	
Dépréciation des Titres de Participation	(1 787 540)	22 000 000	20 212 460	(23 338 376)
Provisions pour restructuration				
Autres	(4 363)	273 120	268 756	(815)
<b>Total</b>	<b>(24 719 137)</b>	<b>22 679 020</b>	<b>(2 040 118)</b>	<b>(23 348 952)</b>

Cf. Note 3 – Dépréciations.

## **Note 21 – Impôt = (959 138) euros**

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/ Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	331 771	1 423 496	438 817
Résultat financier	135 284 668	(128 190 835)	1 773 458
Résultat exceptionnel	(2 040 118)	(73 366)	(528 371)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation			
Impôt sur les sociétés	(2 033 145)	2 033 145	(724 766)
<b>TOTAL</b>	<b>131 543 176</b>	<b>(124 807 561)</b>	<b>959 138</b>

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2022 s'élève à 25%.

Le montant des impôts de 959 138 euros comprend du crédit impôts recherche (CIR), qui s'élève à 683 423 euros.

Les réintégrations et déductions effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent des provisions et dépréciations non déductibles (conгés exceptionnels et incapacités temporaires ou totales).

## **Note 22 – Régime de l'intégration fiscale**

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été souscrite entre ENGIE et STORENGY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La convention est applicable à partir de cette date à tous les exercices d'appartenance au Groupe.

L'intégration fiscale n'engendre pas d'écart entre la charge d'impôt figurant dans les comptes de l'entreprise et la dette afférente.

## **Note 23 – Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**

	2022	2021
Résultat net de l'exercice	132 617 184	112 012 329
Impôts sur les bénéfices	(959 138)	(490 785)
<b>Résultat comptable avant impôts</b>	<b>133 576 322</b>	<b>111 521 544</b>
Variation des provisions réglementées	18 226	9 761
<b>Résultat hors impôts et dérogatoire</b>	<b>133 594 547</b>	<b>111 531 305</b>

## **Note 24 – Engagements hors bilan**

	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements d'achat de gaz		
Engagements de vente de gaz		
Engagements d'investissements	5 496 012	
Engagements sur commandes d'exploitation		
Engagements de crédit bail		
Engagements sur garanties/cautions		
Engagements sur opérations financière		
Autres engagements	254 479 175	
Engagements quotas d'émission de GES alloués		

Les engagements donnés correspondent à des commandes d'investissements non encore réceptionnées.

Les autres engagements correspondent aux garanties maison mère et bancaires émises au titre des projets en développement en France et en Guadeloupe et au titre de Storengy UK ainsi que l'engagement de recapitalisation de Storengy Deutschland.

## **Note 25 – Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes inscrit au compte de résultat n'est pas fourni en annexe dans la mesure où les annexes consolidées du groupe ENGIE mentionnent cette information.

## **Note 26 – Identité de la société mère consolidante**

ENGIE SA est la société mère consolidant les comptes de STORENGY.

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
ENGIE 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN 92 400 COURBEVOIE	SA	2 435 285 011	100%

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par Storengy	Cautions et avals donnés par Storengy	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé (2022)	Résultat du dernier exercice écoulé (2022)	Dividendes encaissés par Storengy dans l'exercice
----------------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	---------------------------------------	---	--	---

A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital

- Filiales (plus de 50% du capital détenu)

STORENGY France SA (en euros)	344 941 670	2 365 629 000	99,99%	2 387 999 933	2 387 999 993			616 317 000	163 963 000	115 921 479
STORENGY UK (en GBP)	139 269 336	133 351 000	100%	262 000 000 (en euros)	262 000 000 (en euros)		11 206 616 (en euros)	116 360 000 (en euros)	96 113 761	18 980 982 (en euros)
STORENGY DEUTSHLAND INFRASTRUCTURES (en euros)	12 000 000	11 291 000	100%	1	1		240 000 000	1 412 000	- 20 652 000	
Engie Bioz (en euros)	15 037 000	23 099 891	100%	60 000 000	45 000 000			3 723 574	- 7 161 868	

- Participations (10 à 50 % du capital détenu)

Aucune										
--------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par Storengy	Cautions et avals donnés par Storengy	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé (2020)	Résultat du dernier exercice écoulé (2020)	Dividendes encaissés par Storengy dans l'exercice
----------------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	---------------------------------------	---	--	---

**B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital**

- Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu)

a ) Françaises (en euros)				5 530 418	4 188 967	13 672				
---------------------------	--	--	--	-----------	-----------	--------	--	--	--	--

- Participations françaises (10 à 50 % du capital détenu)

a ) Françaises (en euros)				4 616 472	2 739 547	744 240				
b ) Etrangères (en euros)				6 308 625	6 308 625					